

EDUCATION CIVIQUE

CHAPITRE I: VIE SCOLAIRE ET SOCIALE

Titre I: La famille nucléaire et la famille étendue

Objectifs spécifiques: Je dois être capable de/d'

- Identifier et représenter par un schéma la composition de la famille
- Identifier les règlements et les lois qui régissent la vie de la famille
- Accomplir des actes de solidarité et d'entraide indispensable à l'harmonie familiale

Activité 1 :J'observe les images

IMAGE 1	IMAGE 2
Je vois un homme, une femme, une fille et un garçon	Je vois un vieil homme, une dame, un petit garçon, une petite fille, un homme et une vieille dame
L'homme est le père La femme est la mère La fille et le garçon sont les enfants	Le vieil homme est le grand-père La dame est la mère La fille et le garçon sont les enfants L'homme est le père La vieille dame est la grand-mère
Lorsque je regarde l'image 1, je ne vois que quatre personnes. Ces personnes forment une petite famille : c'est la famille nucléaire	Lorsque je regarde l'image 2, je vois six personnes. Les membres de cette famille sont plus nombreux que ceux de l'image 1 : c'est la famille étendue

- ✦ Je compare avec ma famille et je cite combien nous sommes à la maison

Activité 2 : Interprétation

- 1) La famille nucléaire : c'est l'ensemble des personnes vivant sous un même toit. Elle est composée du père, de la mère et des enfants.

La famille étendue : comprend les grands-parents, le père, la mère, les enfants et d'autres membres de la parenté.

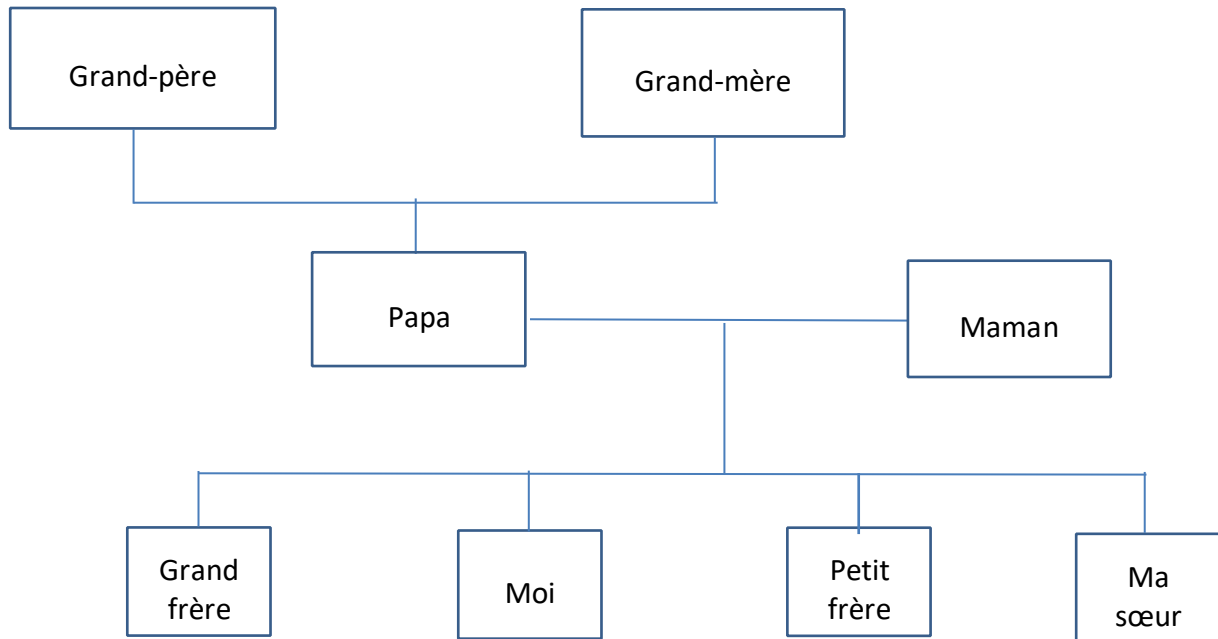
- 2) Rôle de chaque personne au sein d'une famille :

- Les parents : le père et la mère ont le devoir de nourrir, d'éduquer, de protéger leurs enfants ;

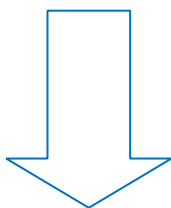
- Les enfants doivent obéir, respecter, aide leurs parents ;
- Les grands parents aident les parents dans l'éducation des enfants

Activité 3 : Réinvestissement

Je complète l'arbre généalogique ci-dessous par : Papa, grand-mère, Mon petit frère, Maman, ma sœur, grand-père, moi, mon grand frère



FORMALISATION/STRUCTURATION/SYNTHESE



La famille c'est l'ensemble des personnes vivant sous le même toit (ou non), ayant un lien de parenté, formé souvent par le père, la mère et les enfants.

L'autorité parentale peut être définie comme un pouvoir reconnu aux parents sur la personne et les biens de leur enfant mineur, qui est exercé pour protéger l'enfant dans sa sécurité, sa santé et sa moralité.

Les parents ont à son égard un droit et devoir de garde, surveillance et d'éducation. Ce qui signifie que l'autorité parentale est détenue conjointement par les deux parents. De ce fait, chaque parent peut effectuer, sans l'autre, les actes nécessaires mais les décisions doivent être prises en commun.

Les tâches ménagères qui peuvent exister dans un foyer sont : puiser de l'eau, nettoyer la maison, nettoyer la cour, cuisiner, faire la vaisselle, bricoler, faire du jardinage, faire la lessive, jeter les ordures à la poubelle ...

